

# Rapport de Gestion 2021

[www.sahamassurance.ma](http://www.sahamassurance.ma)



**SAHAM**  
Assurance

member of  **Sanlam** group

# Table des matières

1- PRÉSENTATION DE SAHAM ASSURANCE	3
2- ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	3
3- ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE	4
4- CHIFFRE D'AFFAIRES	5
5- SINISTRALITÉ	6
6- COMMISSIONS	7
7- FRAIS GÉNÉRAUX	7
8- RATIO COMBINÉ	7
9- RÉSULTAT FINANCIER	8
10- ÉVOLUTION DES PLACEMENTS	8
11- COURS DE BOURSE 2021	9
12- PERSPECTIVES	9
13- RÉSULTAT SOCIAL	10
14- PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT	10
15- FILIALES	10
16- COMPTES CONSOLIDÉS	11
17- AUTRES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	11
18- ANNEXES	13

# 1- PRÉSENTATION DE SAHAM ASSURANCE

Filiale de Sanlam Pan Africa Assurance Non-Vie, SAHAM Assurance est présente sur le marché marocain depuis plus de 70 ans.

La Compagnie est le leader de l'assurance non-vie au Maroc et occupe aussi la première place en assurance automobile et en assurance santé. Elle dispose du réseau d'agents généraux le plus large du Royaume, avec plus de 500 agences, ce qui lui offre une présence en zones urbaines et rurales. Ceci permet d'offrir une proximité géographique et une offre complète de produits et services.

Le développement des activités de la Compagnie se fait également à travers un réseau de courtiers partenaires.

SAHAM Assurance apporte à ses clients les synergies de son réseau unique, international et multiculturel et leur garantit un niveau de qualité de service optimal pour les accompagner dans leurs projets.

## 2- ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le secteur connaît plusieurs évolutions réglementaires :

### 1. Généralisation de la protection sociale

Publication de la loi cadre n°9-21 relative à la protection sociale. Un calendrier sur 5 ans a été fixé pour la généralisation de la protection sociale.

Les principales dispositions de cette loi sont les suivantes :

- **Fixation de la consistance de la protection sociale** : protection contre les risques liés à l'enfance, octroi d'indemnités forfaitaires aux familles non-couvertes par cette protection, protection contre les risques liés à la vieillesse et à la perte d'emploi.
- **Fixation des principes régissant la généralisation de la protection sociale** : solidarité, non-discrimination, anticipation, participation.
- **Fixation des axes de la généralisation de la protection sociale** : assurance maladie obligatoire, élargissement de la base des adhérents aux régimes de retraite, généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi, généralisation des allocations familiales au profit des familles qui n'en bénéficient pas.
- **Fixation des mécanismes de financement de la protection sociale** : mécanisme basé sur les cotisations pour les personnes en mesure de contribuer à cette protection, mécanisme basé sur la solidarité au profit des personnes qui ne sont pas capables de supporter le devoir de cotisation, création future d'un fonds d'affectation spéciale en vue de maîtriser les opérations comptables afférentes au soutien de l'Etat à la protection sociale.
- **Institution de mécanisme de bonne gouvernance de la protection sociale.**

Fixation d'un délai de cinq ans aux pouvoirs publics pour prendre les mesures nécessaires pour généraliser la protection sociale et réviser la législation et la réglementation en vigueur relatives à la protection sociale et au système de santé, selon le calendrier suivant :

- **2021 et 2022** : généralisation de l'AMO.
- **2023 et 2024** : généralisation des allocations familiales.
- **2025** : élargissement de la base des adhérents aux régimes de retraite et généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi pour couvrir toute personne exerçant un emploi stable.

### 2. TAKAFUL

- Publication des textes d'application de l'assurance TAKAFUL (Arrêté Takaful le 11 octobre 2021 et circulaire Takaful le 25 octobre 2021).
- Octroi de quatre agréments par l'ACAPS pour pratiquer des opérations d'assurance Takaful et d'un agrément pour une fenêtre ReTakaful.

- Publication de l'instruction ACAPS relative à la présentation des opérations d'assurance Takaful par les banques participatives et les intermédiaires.

### 3. Loi n° 19-20 relative aux sociétés anonymes

- Renforcement de la parité hommes-femmes dans la composition du Conseil d'administration des sociétés anonymes et des comités qui lui sont rattachés à travers une représentation équilibrée.
- Limitation de la durée du mandat des commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à 12 ans, avec interdiction, à l'expiration de cette durée, aux commissaires concernés de certifier les comptes des mêmes sociétés pendant les quatre années suivantes.
- Obligation pour le Président du Conseil d'Administration, et pour le président du conseil de surveillance, de convoquer à la réunion du conseil au moins deux fois par an.

### 4. Loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Publication de la loi n° 12-18 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cette loi modifie et complète la loi n° 43-05 publiée au BO n° 6995. Cet amendement a pour objet de mettre en œuvre les recommandations du GAFI (Groupe d'action financière: organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme).

Les principales dispositions de cette nouvelle version sont les suivantes :

- Elargissement du champs d'assujettissement de l'ACAPS : organismes de prévoyance sociale et toute entité habilitée à présenter des opérations d'assurance.
- Elargissement de la fourchette du montant des sanctions pécuniaires et ajout de sanctions disciplinaires.
- Création d'une commission nationale en charge du respect des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.
- Création d'un registre national des bénéficiaires effectifs des personnes morales.
- Transformation de l'UTRF (Unité de traitement du renseignement financier) en Autorité.
- Création de nouvelles autorités de supervision pour le secteur non financier (Départements ministériels).
- Nouvelles notions (gel des avoirs, bénéficiaires effectifs...).
- Approfondissement des dispositions relatives au devoir de vigilance et de veille interne.

### 5. Projet SBR

#### Pilier 1 :

Après une 2<sup>ème</sup> étude quantitative menée par les compagnies d'assurance, le calibrage des chocs est en cours de finalisation par l'ACAPS qui prévoit une phase de concertation avec le secteur. Des mesures transitoires seront également discutées.

#### Pilier 2 :

Le déploiement des éléments de la gouvernance a été amorcé, notamment l'élaboration des politiques écrites et l'opérationnalisation des fonctions clés.

## 3- ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE

L'année 2021 a été marquée par le lancement de plusieurs innovations majeures au service du bien-être des assurés :

### Nouvelles offres

- Lancement de la nouvelle offre « **Assur' Auto Premium** » : Premier et unique produit d'assurance du marché qui accompagne l'assuré de bout en bout en cas d'accident, lui permettant de **maintenir sa mobilité** grâce à la mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur sur le lieu du sinistre, puis la livraison où il le souhaite d'un véhicule de remplacement dans les

2 heures qui suivent ainsi que **la prise en charge totale et accélérée de ses démarches de réparation** jusqu'à livraison de son véhicule réparé, avec une garantie d'un an sur les réparations.

- Lancement du programme de fidélité Automobile « **Fid' SAHAM** » : Programme de fidélité unique et exclusif sur le marché, permettant à l'ensemble de nos assurés automobile de bénéficier d'avantages tout au long de l'année, que ce soit auprès de SAHAM Assurance, ou de son réseau de partenaires.
- Revue globale de notre offre **Assistance** à travers le lancement de **4 nouvelles formules**, dont une formule d'entrée de gamme à un tarif très accessible, et ajout d'une offre dédiée aux poids lourds.
- Refonte de l'**Offre AMC CNSS** afin de répondre au mieux aux besoins de nos clients, avec une couverture à la fois très complète, incluant des prestations enrichies et des services exclusifs sur le marché, mais aussi extrêmement souple avec 4 formules adaptées à tous les budgets.

### Nouveaux services

- **Prise en charge dématérialisée** : grâce à cette solution, l'assuré n'a plus qu'à se présenter chez son centre de santé. Le centre de santé se met ensuite directement en contact avec la Compagnie pour l'obtention de l'accord de prise en charge, et l'assuré reçoit finalement, par message SMS et en temps réel, l'accord de sa prise en charge.
- **Déclaration maladie en ligne** : afin de simplifier et de fluidifier la procédure au profit de ses assurés, SAHAM Assurance innove en dématérialisant également la démarche de déclaration maladie. Ainsi, désormais, l'assuré n'a plus qu'à se rendre sur son espace client, y renseigner un formulaire digital et y joindre une copie numérisée de ses pièces justificatives. Le dossier est alors traité par la Compagnie, qui transmet ensuite sa réponse à l'assuré par email, accompagné d'explications, ou en y joignant le reçu le cas échéant. Disponible pour les assurés en complémentaire à la CNOPS, ce service est prévu en généralisation à l'ensemble des assurés en maladie complémentaire.

### Un dispositif de communication dynamique

- **Campagne renouvellement automobile** : En support au lancement des deux nouvelles offres (Assur'Auto Premium & Fid' SAHAM), lancement d'une campagne de communication de grande envergure, en rupture par rapport aux codes de communication habituels du secteur. Diffusée sur l'ensemble des médias (TV, Radio, Affichage, Digital), cette campagne est portée par une vedette marocaine plébiscitée au niveau national et dont la notoriété dépasse même de plus en plus nos frontières.
- Conduite d'une campagne de communication autour de la dématérialisation de deux services clés : **la déclaration Maladie en ligne** et **la prise en charge dématérialisée**.
- Lancement d'une **campagne de communication** articulée autour de **l'application mobile**.
- **Positionnement sur le territoire communicationnel du Cancer**, avec conduite d'une campagne Octobre rose avec un acteur associatif (Dar Zhor), et différentes actions prévues dans la durée.

## 4- CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires global s'élève à 5 621 MMAD contre 5 126 MMAD à la même période de l'exercice précédent soit une hausse de +9,7%.

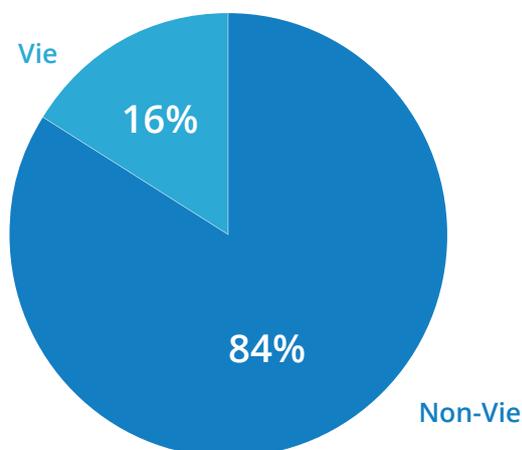
Branches	Réel 2021	Réel 2020	Ecart en KMAD	Ecart en %
Vie	918 638	818 669	99 969	12,2%
Non-Vie	4 702 504	4 307 284	395 219	9,2%
<b>Total Général</b>	<b>5 621 142</b>	<b>5 125 953</b>	<b>495 188</b>	<b>9,7%</b>

La hausse des primes Vie de +12.2% s'explique par la reprise de la collecte épargne ainsi que par le développement des produits prévoyance.

Le chiffre d'affaires de l'activité Non-Vie s'établit à 4 703 MMAD, en hausse de +9,2% par rapport à fin décembre 2020. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation du chiffre d'affaires de **l'automobile** et **des accidents corporels**.

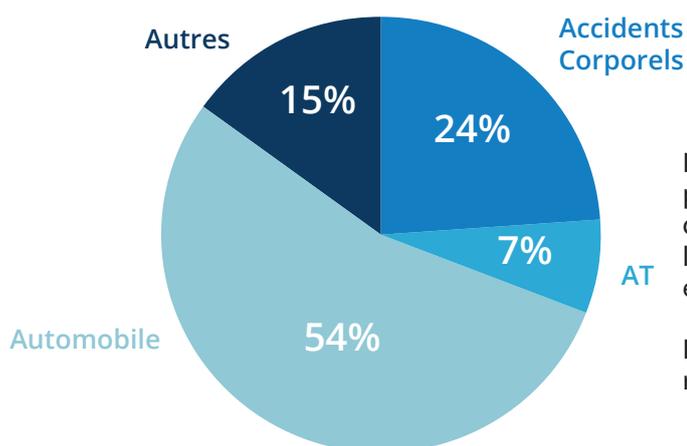
## Répartition du chiffre d'affaires 2021 :

### RÉEL 2021



La branche Non-Vie contribue à hauteur de 84% dans le chiffre d'affaires en 2021. Cette tendance confirme le positionnement stratégique de SAHAM Assurance sur la branche « Non-Vie ».

### RÉEL 2021 - NON-VIE



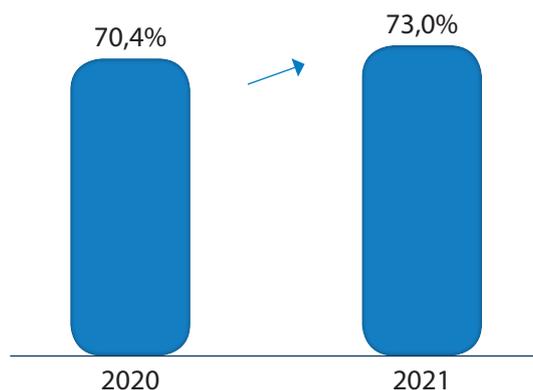
La structure du portefeuille Non-Vie laisse apparaître la prédominance de l'Automobile qui concentre 54% du chiffre d'affaires en 2021, 24% pour les accidents corporels, 7% pour l'Accident de Travail, 8% pour l'IRD (Incendie et Risques Divers) et 3% pour le Transport.

Il est à noter que l'Automobile et les accidents corporels représentent 78% du chiffre d'affaires Non-Vie en 2021.

## 5- SINISTRALITÉ

Le montant des prestations et frais payés au cours de l'exercice s'élève à **4 136 MMAD** en 2021 contre **3 633 MMAD** en 2020 soit une variation de **+13,8%**.

Globalement, le ratio de sinistralité Non-Vie net de réassurance s'élève à 73,0% au 31 décembre 2021, contre 70,4% au 31 décembre 2020. Cette hausse provient principalement de l'impact de la crise sanitaire sur la charge de sinistre de l'année 2020.



## 6- COMMISSIONS

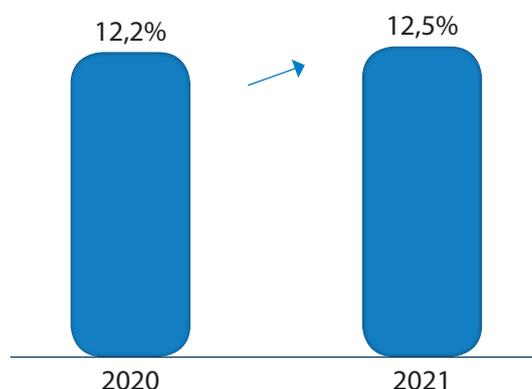
Les commissions enregistrées se sont élevées au 31 décembre 2021 à **627 MMAD** dont **555 MMAD** en Non-Vie et **72 MMAD** en Vie. Le taux de commission en 2021 s'établit à 11,3%, en légère hausse de +0,2% par rapport à 2020.

Le taux de commission Vie s'élève à **7,8%** en 2021 en amélioration de 0,4% par rapport à 2020.

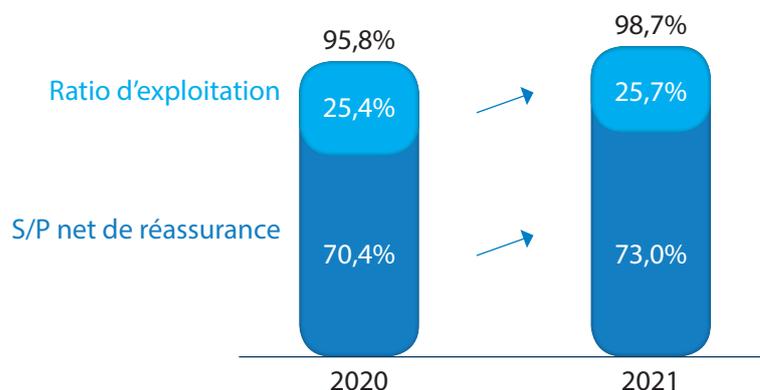
Le taux de commission Non-Vie a connu une hausse de 0,4% passant de **11,6%** en 2020 à **12%** en 2021.

## 7- FRAIS GÉNÉRAUX

Le ratio des frais généraux s'élève à 12,5% en 2021 en légère hausse de 0,3% par rapport à 2020. Cette évolution s'explique principalement par l'impact du changement de méthode de provisionnement des primes impayées mis en place par l'ACAPS en 2019. Il est à rappeler que l'année 2020 avait été marquée par l'assouplissement provisoire des règles de provisionnement au vu du contexte de crise.



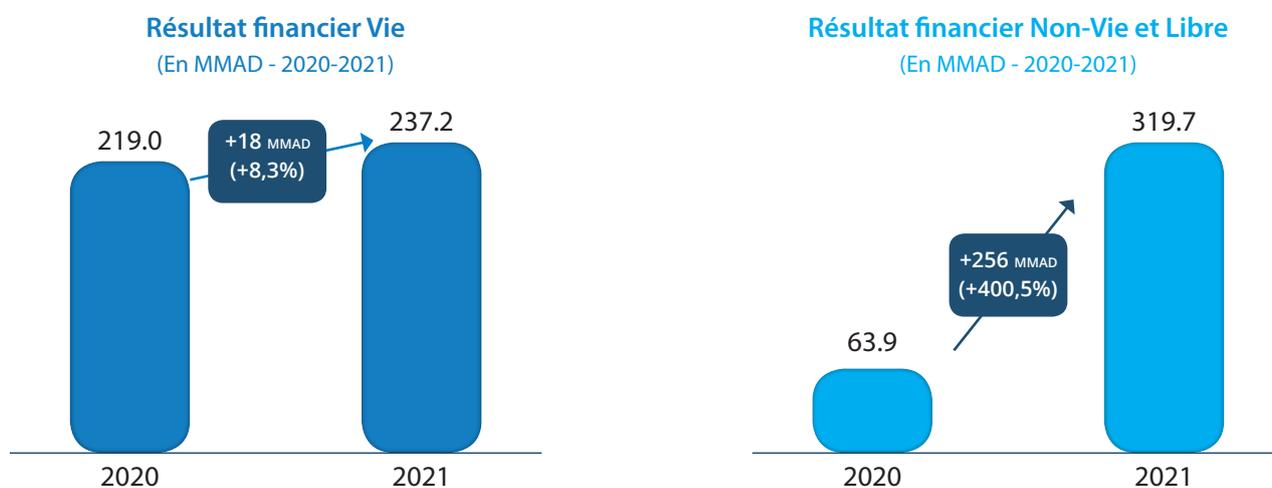
## 8- RATIO COMBINÉ



Le ratio combiné s'élève à 98,7%, en hausse de 2,9 points par rapport à 2020 du fait principalement de la hausse de la sinistralité par rapport à 2020 (année marquée par la crise sanitaire)

## 9- RÉSULTAT FINANCIER

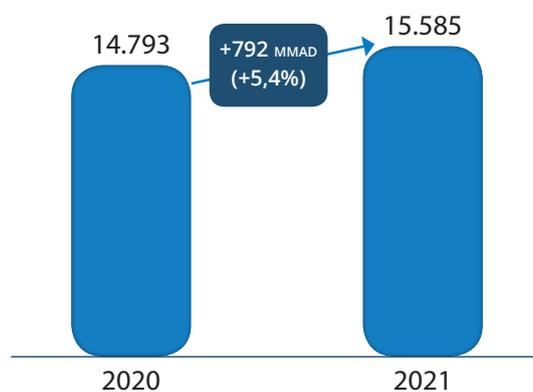
Au 31 décembre 2021, le résultat financier des placements (y compris le libre) s'élève à 557 MMAD contre 283 MMAD au 31 décembre 2020, en hausse de +97% s'expliquant par la reprise du marché actions.



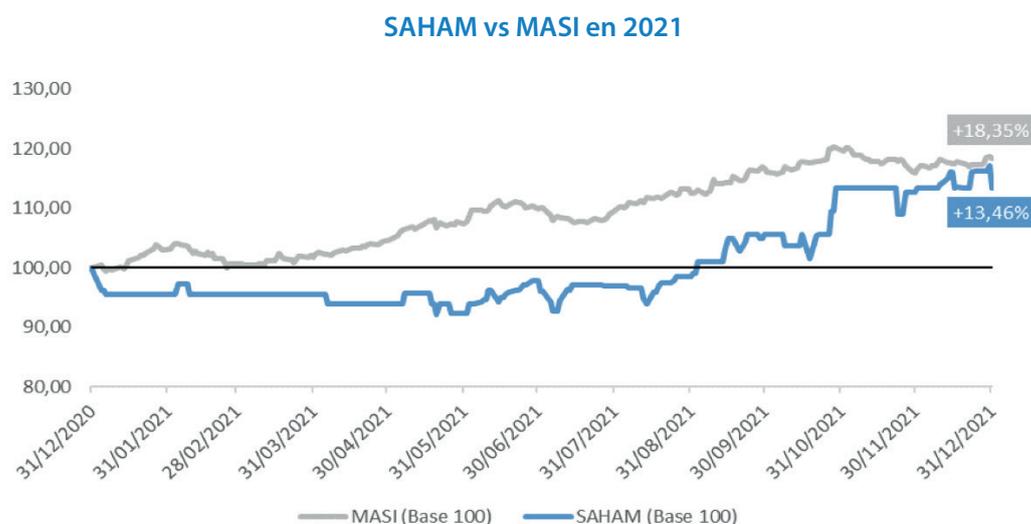
## 10- ÉVOLUTION DES PLACEMENTS

Les placements affectés s'établissent à 15 585 MMAD, en progression de +5,4%.

**Évolution des placements financiers affectés**  
(En MMAD - 2020-2021)



## 11- COURS DE BOURSE 2021



Au terme de l'année 2021, le marché boursier a enregistré une performance positive de +18,35%. En effet, l'allègement des restrictions sanitaires, la bonne campagne vaccinale ainsi que l'élection d'un nouveau gouvernement ont redonné de l'appétit aux investisseurs.

L'action SAHAM Assurance a réalisé une performance annuelle de +13,46%.

## 12- PERSPECTIVES

Après une année 2020 marquée par le contexte difficile induit par la crise sanitaire et économique, SAHAM Assurance a su faire preuve d'agilité et démontrer de sa grande capacité à faire face à la crise tout en gardant sa solidité financière.

Cette crise nous a également permis d'accélérer notre transformation digitale à travers le lancement de plusieurs offres et services innovants destinés à nos clients (lancement du nouveau produit automobile Assur'Auto Premium, lancement du programme de fidélité Fid' SAHAM, enrichissement de l'application mobile, mise en place de la déclaration maladie en ligne..) ainsi qu'à nos intermédiaires à travers la simplification de leurs échanges avec la Compagnie.

2021 a été une année forte pour SAHAM Assurance marquée par de très bons résultats :

- Forte dynamique commerciale à travers tous nos métiers induisant le renforcement de notre leadership en Non-Vie, en particulier sur les segments de l'Automobile et de la Santé.
- Résultat net au titre de 2021 en très forte hausse.
- Marge de solvabilité renforcée avec une hausse de 17 points comparée à l'année 2020.

Parallèlement, SAHAM Assurance a renforcé son engagement citoyen via sa Fondation Ennajah en menant plusieurs actions solidaires sur les fronts de la lutte contre l'abandon scolaire, le soutien à l'enseignement numérique et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En termes de perspectives, nos deux orientations majeures, à savoir la croissance profitable et la qualité de service restent toujours et plus que jamais au cœur de notre stratégie et nous permettent de rester confiants dans l'atteinte de nos objectifs pour les années à venir.

## 13- RÉSULTAT SOCIAL

EN MMAD	Réel 2021	Réel 2020	Variation En %
Résultat Net	360	201	79,3%
Primes acquises	5 560	5 108	8,9%
<b>Ratio RN/PA</b>	<b>6,5%</b>	<b>3,9%</b>	<b>2,5%</b>

Le résultat net 2021 s'établit à **360 MMAD** contre **201 MMAD** en 2020, soit une hausse de 79,3%.

## 14- PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Résultat net de l'exercice	359 801 048
Réserve légale	NÉANT
Report à nouveau ex précédent	4 959 469
<b>Sous total I</b>	<b>364 760 517</b>
Dividende statutaire (6 DH par action)	24 701 244
<b>Sous total II</b>	<b>340 059 273</b>
Réserve Générale	216 000 000
Superdividende	119 389 346
<b>Sous total III</b>	<b>4 669 927</b>
Report à nouveau de l'exercice	4 669 927
<b>Soit un dividende total de :</b>	<b>144 090 590</b>
Nombre d'actions	4 116 874
Coupons	35
<b>Taux par rapport au RN</b>	<b>40%</b>

## 15- FILIALES

Entité	Capital en KMAD	% de Contrôle	Méthode de consolidation
SAHAM Assurance (Société mère)	411 687	100%	IG
SAHAM Asset Management	5 000	100%	IG
SAHAM Hôtels	121 238	100%	IG
Luxor	92 667	100%	IG
Ryad Partners	394 000	100%	IG
Tertia	222 724	100%	IG
Agdal Salé	217 854	100%	IG
Tamaris Garden	77 726	100%	IG
Espace Développement	272 405	100%	IG
SAHAM Assistance	50 000	25%	MEE
Participation Khalladi	131 514	100%	IG

## 16- COMPTES CONSOLIDÉS

### Compte de résultat consolidé IFRS

	Réel 2021	Réel 2020	Variation
Primes acquises	5 560 352	5 108 210	452 142
Autres produits hors activité d'assurance	80 321	82 667	-2 346
Résultat net de placement	1 216 696	309 146	907 550
Charges techniques des activités d'assurance	-4 122 011	-3 435 215	-686 796
Résultat net des cessions en réassurance	-279 043	-345 643	66 600
Frais d'acquisition des contrats	-627 118	-565 136	-61 982
Charges générales d'exploitation	-846 848	-802 941	-43 907
Autres produits et charges opérationnels	12 094	-162 482	174 576
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>994 443</b>	<b>188 606</b>	<b>805 837</b>
Résultat net de change	97	-13	110
Charges de financement	474	1 178	-704
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	3 236	6 776	-3 540
Compte de liaison doit être égal à zero en global	-	-	-
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>- 391 387</b>	<b>1 612</b>	<b>- 392 999</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>606 863</b>	<b>198 158</b>	<b>408 705</b>
Intérêts minoritaires	2	7	-5
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>606 864</b>	<b>198 166</b>	<b>408 698</b>

Le résultat net part du groupe a enregistré une hausse de +206% passant de 198 MMAD au 31 décembre 2020 à 606.9 MMAD au 31 décembre 2021, sous l'effet de la reprise du marché actions.

### Capitaux propres consolidés IFRS

	Réel 2021	Réel 2020	Variation
Capital	411 687	411 687	-
Primes d'émission	1 169 922	1 169 922	-
Reserves consolidés	3 112 530	2 951 416	161 114
Résultat consolidé du groupe	606 864	198 166	408 698
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>5 301 003</b>	<b>4 731 191</b>	<b>569 812</b>
Intérêts minoritaires	45	47	- 2
<b>Total capitaux propres</b>	<b>5 301 048</b>	<b>4 731 238</b>	<b>569 810</b>

## 17- AUTRES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

### Said ALJ

**Mandats :** SANAM HOLDING, STOKVIS NORD AFRIQUE, STOKVIS ENGINs, STOKVIS AGRI, STOKVIS AUTOMOTIVE, STOKVIS INDUSTRIES, STOKVIS MOTORS, STOKVIS INTERNATIONAL, UNIMER, UNIMER AFRICA, LA MONEGASQUE VANELLI France, ENNAJAH DE DEVELOPPEMENT, SANAM IMMOBILIER.

**Fonction principale :** PDG Sanam Holding, Président du Conseil d'Administration de SAHAM Assurance,

<p><b>Emmanuel BRULE</b></p>	<p><b>Mandats</b> : CONTINENTAL REINSSURANCE PLC, SAHAM REINSSURANCE, MCI CARE MAROC, SANLAM ASSURANCE CÔTE D'IVOIRE, SAHAM RÉASSURANCE LUXEMBOURG, TECH CARE SOLUTIONS, SPA HOLDING MAROC, SAHAM ASSET MANAGEMENT, SANLAM ASSURANCE SÉNÉGAL, SANLAM ASSURANCE MALI, SANLAM ANGOLA SEGUROS, SPA MAROC, C-RE HOLDING LIMITED, AFRICALPHA LTD, AFRICA FIRST ASSIST, COLINA HOLDINGS, SANLAM IVORY COAST HOLDINGS, COLINA PARTICIPATIONS, MCI CARE KENYA LIMITED, FIRST ENGINEERING MANAGEMENT CONSULTANTS LTD, SANLAM ASSURANCE CAMEROUN, ESPACE DÉVELOPPEMENT, INTERNATIONAL TECHNOLOGY SERVICES, SAHAM CORPORATE, SAHAM FINANCES PARTICIPATIONS, AFRICA CO-DEVELOPPEMENT GROUP.</p> <p><b>Fonction principale</b> : Directeur Général de Sanlam Pan Africa</p>
<p><b>Ismail FARIH</b></p>	<p><b>Mandats</b> : UNIMER , LABEL VIE , ARADEI CAPITAL, LA MONEGASQUE MONACO, COCOMPANY, ARENA CAPITAL, ARENA PROPERTY DEVELOPPEMENT.</p> <p><b>Fonction principale</b> : Conseiller du Président de Sanam Holding</p>
<p><b>John DE VILLIERS MELVILLE</b></p>	<p><b>Mandats</b> : EMERALD RISK TRANSFER (PTY) LTD, MIRABILIS ENGINEERING UNDERWRITING MANAGERS (PTY) LTD, STALKER HUTCHINSON ADMIRAL(PTY) LTD, MIADMIN (PTY) LTD, MIWAY INSURANCE LTD, MIWAY GROUP HOLDINGS (PTY) LTD, LIA ASSUREX S.A.L, SANLAM EMERGING MARKETS, SAHAM REINSSURANCE LTD.</p> <p><b>Fonction principale</b> : Chief Underwriting Officer and Executive Head of Reinsurance and International</p>
<p><b>Jude KOFI BUCKNOR</b></p>	<p><b>Mandats</b> : NEWMONT GHANA GOLD LIMITED, U.S.A. , THE AFRICA CHANNEL, U.S.A., BANQUE CENTRALE DU GHANA, GHANA, J. KOFI BUCKNOR &amp; ASSOCIATES LIMITED, GHANA, JKBA TUNA VENTURES LIMITED, GHANA, JKB OIL VENTURES LIMITED, GHANA, JKB FARMS LIMITED, GHANA, JKB OIL VENTURES LIMITED, GUYANA.</p> <p><b>Fonction principale</b> : PDG « J. Kofi Bucknor &amp; Associates Limited, Ghana »</p>
<p><b>Margaret DAWES</b></p>	<p><b>Mandats</b> : SAHAM GENERAL INSURANCE GHANA, FBN GENERAL INSURANCE, SAN JV(RF) (PTY), SPA MOROCCO, SPA HOLDING MAROC, SAHAM REINSSURANCE, CONTINENTAL REINSSURANCE BOTSWANA.</p> <p><b>Fonction principale</b> : Executive Director for Mergers and Acquisitions in SEM.</p>
<p><b>Mohamed BERRADA</b></p>	<p><b>Mandats</b> : NO MAD'S TOWN SA, POLYFIL SA , AL AKHAWAYN UNIVERSITY, CARE INTERNATIONAL MAROC, FONDATION LINKS, FONDATION DU COMPLEXE SOCIAL OUM KELTOUM DE SIDI MOUMEN, SOCIETE SONATEX – SARL, SOCIETE MELLIBER – SARL, SCI SLIMANE, LES VERGERS DU TENSIFT SCA.</p> <p><b>Fonction principale</b> : Professeur Universitaire</p>
<p><b>William Robertson DOMMISSE</b></p>	<p><b>Mandats</b> : BOTSWANA INSURANCE HOLDINGS LIMITED, BOTSWANA INSURANCE FUND MANAGEMENT LIMITED, BIFM UNIT TRUSTS (PTY) LTD, FBN INSURANCE LIMITED.</p> <p><b>Fonction principale</b> : Chief Executif Life of SPA</p>

## 18- ANNEXES

	(A) Montant des dettes fournisseurs	(B) Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			(C) Dettes échues de moins de 30 jours	(D) Dettes échues entre 31 et 60 jours	(E) Dettes échues entre 61 et 90 jours	(F) Dettes échues plus de 90 jours
Date de clôture exercice 2021	61 873	61 873	0	0	0	0

[www.sahamassurance.ma](http://www.sahamassurance.ma)



**SAHAM**  
Assurance

member of  **Sanlam** group

**CONTACT PRESSE :**

Aicha LEBSIR

Directeur Marketing & Communication de Sanlam Pan Africa

[aicha.lebsir@ma.sanlam.com](mailto:aicha.lebsir@ma.sanlam.com)

00212 664 725 497

Société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH.

Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances - siège social 216, Boulevard Zerktouni - 20 000 Casablanca Maroc  
RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249 - IF : 01084025 - Tél. : 0522 47 40 40 - Fax : 0522 20 60 81